

Département de l'Isère
Commune de AOSTE
B.P. 8
38490 AOSTE

Nbre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le deux juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2009.

Présents : Roger MARCEL, Edith GAILLARD, Nadia CAILLIAU, Jocelyne CHANROND, Pierre PERROD, Dominique MICOUD, Robert GUIGUET, Claude BONNEHORGNE, Alexandra GAUTIER, Christian JOST, Geneviève MOINE, Patricia DEWILDE, Marie DA SILVA, Michèle FILY, Daniel BATON.

Absents excusés : Jean ANDRE (pouvoir à Roger MARCEL) Martial BLANC (pouvoir à Nadia CAILLIAU), Françoise NEGRO (pouvoir à Daniel BATON).

Absent : Jérôme CARRIOT

Secrétaire de séance : Alexandra GAUTIER

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal. Il passe ensuite à l'ordre du jour :

Compte rendu séance du 28 Mai 2009 :

A la demande de madame Jocelyne CHANROND il convient de lire page 9/12 (festivités du 12 juillet) marché nocturne de 18 à 23 heures. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Objet : attribution de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place de la Mairie.

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée la séance du 28 mai 2009 dans laquelle il a été précisé les modalités de consultation pour le réaménagement de la place de la Mairie. Ce projet consiste à réaménager et sécuriser le centre bourg « place de la Mairie » traversé par la RD 1516 et la RD 592 et qui regroupe de nombreux services. La consultation lancée se rapporte à une première phase qui concerne uniquement l'aménagement de la place qui fait le tour de l'église. Le projet doit toutefois anticiper sur le futur projet d'aménagement du carrefour.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture de 13 plis le 25 mai 2009. Lors de deux autres séances qui ont eu lieu les 3 et 12 juin 2009 la commission après avoir recensé et analysé toutes les offres a arrêté la candidature la mieux disante de Alp'Etudes. L'offre se décompose, sur la base d'une enveloppe affectée aux travaux de 450 000 € TTC :

Tranche ferme : 3 000 € H.T.

Tranche conditionnelle 1 :	PRO	1.8 %	ACT	0.5 %		
Tranche conditionnelle 2 :	EXE	0.7 %	DET	1.8 %	AOR	0.2 %
Tranche conditionnelle 3 :	OPC		PM			

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la candidature présentée par Alp'Etudes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la place de la Mairie.
- Approuve les caractéristiques de la mission définies et dont le coût est détaillé ci-dessus.
- Charge monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes et l'autorise à signer les pièces du marché et les documents relatifs à l'opération.

Monsieur le Maire confirme après examen le très mauvais état du bassin. Il conviendra également de prévoir sa rénovation toutefois, ces travaux n'entrent pas dans l'enveloppe prévue de travaux de la place.

Une 1^{ère} esquisse du projet de la place sera fournie par le bureau d'études pour fin juillet.

Objet : attribution d'un marché de mission de contrôle technique pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 28 mai 2009 au cours de laquelle il a été attribué au Cabinet Collet-Leplaideur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire. Il s'en est suivi une consultation pour l'attribution d'une mission de contrôle technique pour ce même projet.

La commission scolaire s'est réunie le 2 juin pour l'ouverture des plis et le 8 juin pour analyser l'ensemble des candidatures. La commission a sélectionné l'offre de Dekra Construction. Pour un montant de 8 400 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la candidature présentée par Dekra Construction pour assurer la mission de contrôle technique concernant l'extension et le réaménagement du groupe scolaire.
- Approuve les caractéristiques de la mission définie et dont le coût s'élève à 8 400 € H.T.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes et l'autorise à signer les pièces du marché et les documents relatifs à l'opération.

Objet : attribution d'un marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 28 mai 2009 au cours de laquelle il a été attribué au Cabinet Collet-Leplaideur le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire. Il s'en est suivi une consultation pour l'attribution d'une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour ce même projet.

La commission scolaire s'est réunie le 2 juin pour l'ouverture des plis et le 8 juin pour analyser l'ensemble des candidatures. La commission a sélectionné l'offre de la Sarl CERA pour un montant de 4 713 € H.T. pour l'ensemble des phases conception et réalisation.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte la candidature présentée par la Sarl CERA pour assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant l'extension et le réaménagement du groupe scolaire.
- Approuve les caractéristiques de la mission définie et dont le coût s'élève à 4 713 € H.T.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes et l'autorise à signer les pièces du marché et les documents relatifs à l'opération.

Objet : Attribution d'un marché de fourniture et de mise en place de 3 panneaux lumineux.

Monsieur le Maire rappelle la séance du 28 mai 2009 et l'information qui a été faite concernant la consultation en cours pour la fourniture, l'installation et le raccordement de 3 panneaux lumineux.

La commission d'appel d'offres réunie les 25 mai et 15 juin 2009, après avoir recensé et analysé tous les éléments permettant de faire une comparaison entre les offres, a retenu l'offre la mieux disante de Charvet Industries. Le montant de la prestation comprenant fourniture de 3 panneaux lumineux, installations et raccordements est de 26 200 € H.T hors génie civil. La maintenance s'élève à 1 800 € H.T. à compter de la 3^{ème} année.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A la majorité (1 abstention),

- Accepte la candidature présentée par Charvet Industries pour assurer la fourniture, l'installation et le raccordement de 3 panneaux lumineux.
- Approuve les caractéristiques de la prestation définies et dont le coût s'élève à 26 200 € H.T. pour 3 panneaux lumineux hors génie civil et une maintenance de 1 800 € H.T. à compter de la 3^{ème} année.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présentes et l'autorise à signer les pièces du marché et les documents relatifs à l'opération.

Monsieur JOST précise qu'un travail de comparaison poussé a été réalisé pour bien appréhender les coûts et les spécificités techniques des offres.

Objet : Modification de la liste des emplois communaux : création de 2 postes d'adjoint d'animation.

Madame Nadia CAILLIAU, 4^{ème} adjointe, informe les membres du Conseil Municipal des missions d'animation réalisées auprès des enfants au sein des activités périscolaires (restaurant scolaire et garderie) ainsi que l'encadrement d'enfants au Centre de loisirs (CLSH). Ces missions sont pérennes et doivent faire l'objet de création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet. Elle précise, toutefois, que le temps consacré au CLSH sera refacturé à la communauté de communes, s'agissant d'une compétence intercommunale. Une convention de mise à disposition de personnels sera à intervenir avec la communauté de communes.

Vu la loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs,
Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :
Création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les dispositions nécessaires et l'autorise à signer toute pièce en vue de l'exécution des présentes.

Madame CAILLIAU précise que les recrutements seront rattachés au statut de la fonction publique territoriale.

Objet : Prise en charge des dépenses du centre médico-scolaire.

Madame Nadia CAILLIAU, 4^{ème} Adjointe, informe l'assemblée que le centre médico-scolaire de la tour du Pin dont les services bénéficient aux élèves des écoles de la commune est géré par la commune de la Tour du Pin, lieu d'implantation.

La commune de la Tour du Pin assure tous les frais de fonctionnement de ce centre et demande une participation aux différentes communes bénéficiaires en fonction du nombre d'élèves recensés pour chaque commune.

Chaque année la commune de la Tour du Pin détermine, au vu des dépenses engagées sur l'année précédente le coût par élève à payer pour chaque commune.

Ainsi, pour l'année 2008-2009, ce coût est chiffré à 0.90 € par élève sur la base des dépenses constatées durant l'année 2007-2008 soit une participation total pour 228 élèves de 205.20 €.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le principe de versement d'une participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de la tour du Pin sur la base d'un coût par élève déterminé au vu des dépenses engagées l'année précédente et du nombre d'élèves recensés sur la commune.
- Dit que le versement de cette participation se fera chaque année sur production d'un état détaillé émis par la commune de la Tour du Pin.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution des présentes.

Mesdames CAILLIAU et MOINE précisent les missions des centres médico-scolaires dont notamment le suivi médical des élèves dans le cadre du RASED (réseau d'aide spécialisé pour enfant en difficulté), visite médicale obligatoire...

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « un scanner pour Pont ».

Madame Edith GAILLARD, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune d'Aoste est dans le ressort du centre hospitalier de Pont de Beauvoisin qui ne dispose pas de scanner. Cet outil médical d'investigation est incontournable pour une pratique médicale hospitalière de qualité. Cependant, l'Agence Régionale Hospitalière n'a pas prévu

d'attribution d'un scanner pour Pont de Beauvoisin alors que les bénéficiaires d'investigation d'un tel outil, ne sont plus à démontrer. L'association qui s'est créée, « un scanner pour pont » a lancé une souscription auprès des acteurs économiques et sociaux ainsi que des particuliers pour permettre une amorce de financement et inciter l'Agence Régionale Hospitalière à revoir sa position. Le coût d'un scanner (matériel et travaux) est estimé à 1.3 M€. Elle propose de verser une subvention à cette association.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « un scanner pour Pont ».
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions à l'exécution des présentes.

A la demande de madame DA SILVA, madame GAILLARD précise, dans l'éventualité où les fonds sont insuffisants et que l'Agence Régionale Hospitalière n'accepte pas de compléter la dépense pour l'installation d'un scanner, alors les fonds recueillis par l'association seront reversés à l'hôpital pour améliorer le fonctionnement de services médicaux.

Objet : règlement de cotisation à l'association « société d'agriculture et d'élevage du canton de PONT DE BEAUVOISIN »

Madame Edith Gaillard, 1ère adjointe, informe les membres de l'assemblée que la société d'agriculture et d'élevage du canton de Pont de Beauvoisin intervient dans l'organisation de la fête rurale du canton afin de promouvoir l'agriculture locale et maintenir l'organisation des comices. Cette association sollicite la commune pour le versement d'une cotisation de 50 €.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A la majorité (deux abstentions)

- Décide le versement d'une cotisation de 50 € pour l'année 2009
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution des présentes.

Objet : Prise en charge de dépenses de vêtements pour la fanfare « l'écho de la Bièvre ».

Madame Edith GAILLARD, 1^{ère} Adjointe, informe les membres du conseil que la fanfare « l'écho de la Bièvre » intervient sur le territoire de la commune lors de manifestations diverses. Il est proposé de fournir une tenue identique à l'ensemble du corps dans un souci d'uniformité compte tenu de la rotation de ses membres. Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour 8 tenues.

L'offre la moins chère pour 8 tenues (pantalons et polos) s'élève à un montant total H.T. de 430,40 € soit TTC 514,76 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la dépense de 430,40 € H.T. soit 514,76 € TTC en vue de fournir une tenue à la fanfare « l'écho de la Bièvre ».
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition pour l'exécution des présentes.

Monsieur le Maire précise qu'elle participe déjà aux cérémonies commémoratives et qu'il sollicitera la fanfare pour une présence lors du forum des associations.

Objet : Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que certaines recettes ne peuvent pour diverses raisons être recouvrées par le Receveur Percepteur des Abrets.

Il présente à l'assemblée les états de ces produits irrécouvrables avec les motifs et invite l'assemblée à en délibérer, étant entendu que le trésorier justifie, que les poursuites se sont avérées infructueuses ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de disparition ou de l'insolvabilité des débiteurs.

L'état concerne les années 2008 pour 917.31 € et 2009 pour 18.32 €

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Décider d'admettre en non valeur les sommes décrites dans les états annexes pour un montant total de 935.63 Euros.
- Charger Monsieur le Maire ou son représentant d'émettre le mandat correspondant sur le compte 654 du budget 2009.

Objet : Dénomination d'une voie

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le tableau de classement de voies. Il précise qu'une impasse située entre la digue et la rue la douane n'est pas dénommée alors que plusieurs maisons y aboutissent. Il propose de procéder à la dénomination de cette voie afin de permettre aux riverains de communiquer une adresse précise et de la faire figurer sur un plan. En effet, plusieurs remarques ont été faites par les riverains car des livreurs ou visiteurs ont des difficultés à trouver les habitations.

Le Conseil Municipal,
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Propose :

- Impasse de l'Ancienne Ecole, ou
- Impasse de la Douane

Ces deux dénominations sont mises aux voix :

Votants : 18

Impasse de l'Ancienne Ecole obtient 13 voix
Impasse de la Douane obtient 5 voix

La proposition : Impasse de l'Ancienne Ecole, obtenant la majorité des voix, est donc adoptée.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute disposition pour l'exécution des présentes.

POUR INFORMATION : Activités des syndicats – Eaux –

SIAGA :

Monsieur Claude BONNEHORGNE rappelle que le syndicat compte 41 communes adhérentes dont la dernière venue est Velanne. Le budget 2009 du syndicat s'élève à 1 343 000 €. La participation communale est de 5 700 €.

Délégués titulaires : Françoise NEGRO et Claude BONNEHORGNE

Délégués suppléants : Roger MARCEL et Daniel BATON

Président du Syndicat : Louis Monin-Picard

Le SIAGA dans le cadre d'études préalable au contrat de rivière a demandé un diagnostic sur la digue (structure, point de faiblesse, état) et un diagnostic sur la végétation (en cours de réalisation). En fonction des conclusions de ces diagnostics, le syndicat élaborera une politique de gestion des digues sur le bassin versant du Guiers.

Monsieur BATON évoque le désengagement des territoires Voironnais-Chartreuse et Vals du Dauphiné sur le programme de gestion 2009/2010 en ne retenant pas le dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait parvenir une lettre au Conseil Général de l'Isère en invoquant la différence de traitement qui s'en suit entre les communes de l'Isère et celles de la Savoie et demande que le territoire du bassin versant du Guiers puisse bénéficier des mêmes avantages sur les deux berges.

Syndicat intercom. de défense contre les eaux du haut Rhône :

Monsieur Claude BONNEHORGNE rappelle que le syndicat compte 5 communes adhérentes, Aoste, les Avenières, le Bouchage, Brangues et Saint Benoit dans le département de l'Ain. Syndicat adhérent au syndicat du Haut Rhône.

Budget 384 810 € Participation communale 2 950 €

Délégués titulaires : Françoise NEGRO, Michèle FILY, Daniel BATON, Claude BONNEHORGNE

Délégués suppléants : Jean ANDRE, Christian JOST

Président : Gilbert MERGOUD

Membre du bureau et 2^{ème} assesseur : Claude BONNEHORGNE

Le syndicat se propose de travailler sur la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (organisation prévue pour l'alerte, la protection, le soutien de la population au regard des risques connus). Monsieur Claude BONNEHORGNE fait partie du groupe de travail chargé de regrouper les plans existants réalisés par les communes adhérentes au SIDCEHR et d'engager une réflexion sur la pertinence de l'élaboration d'un document portant sur le bassin de risques des 5 communes dans le cadre de la compétence « crues » du syndicat.

Syndicat du Haut Rhône :

Monsieur Claude BONNEHORGNE rappelle que le syndicat est composé de 28 communes adhérentes de Grolée à Seyssel. Budget 239 000 € pour 2009 Participation communale 2 947.04 €

Délégué et membre du bureau : Claude BONNEHORGNE

Délégué suppléant : Daniel BATON

Des demandes de délégués tendent à voir préciser les missions du syndicat pour définir les intérêts et les enjeux pour les communes adhérentes. Le préfet de région a désigné le syndicat comme porteur du « Plan Rhône ».

En ce qui concerne Aoste, il a été demandé une réflexion au syndicat afin d'enrayer l'envasement des lônes et de trouver une solution en lien avec le Rhône. L'objectif étant de laisser accessible les lônes d'en faire un lieu accueillant.

Syndicat intercom. Des Marais de Morestel :

Monsieur Claude BONNEHORGNE rappelle que 15 communes sont adhérentes pour 4 bassins. Bièvre (rattachement de la commune) l'Huert, la Braille et la Save.

Budget 2009 : 200 000 € Participation communale 3883.98 €

Délégués : Martial BLANC et Claude BONNEHORGNE

Délégués suppléants : Robert GUIGUET et Jérôme CARRIOT

Président : Guy MANON Vice-Président du bassin Bièvre : Claude BONNEHORGNE

Le programme des travaux pour 2009 a été transmis au syndicat. Une interrogation demeure sur les longueurs de canaux et fossés pris en compte dans les communes. En effet, au fil des temps la configuration de certains lieux a été modifiée. Il convient que chaque commune puisse redéfinir les longueurs à intégrer dans le périmètre syndical. Ce travail devrait être réalisé dans l'année notamment pour les canaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et les fossés.

A Aoste un fossé a été curé alors qu'il n'est pas dans le périmètre du syndicat. Ce curage pose problème car aujourd'hui il génère une retenue, et les riverains demandent de reboucher. A suivre.

Syndicat des eaux :

Monsieur Claude BONNEHORGNE rappelle 2 communes composent le syndicat Aoste et Granieu.

Budget 2009 : 640 000 €

2 Délégués titulaires : Roger MARCEL et Claude BONNEHORGNE

2 Délégués suppléants : Martial BLANC et Daniel BATON

Membre consultatif : Robert GUIGUET

Un emprunt de 200 000 € a été réalisé pour rembourser une participation au jambon d'Aoste (station)

Un important travail de recherche de fuites a été fait par le syndicat. La réduction est significative.

Malgré l'augmentation de la population, les consommations n'ont pas augmenté.

Des discussions notamment avec le syndicat des Abrets sont en cours pour envisager les années à venir.

Des travaux de raccordement sont en cours route de la Steida. Etre vigilant sur la réfection de la chaussée (enrobé à chaud) les travaux devraient durer encore 1 mois environ.

Pour information : ordonnance Chambre Régionale de Comptes

Monsieur le Maire indique que la chambre régionale des comptes a pris une ordonnance pour décharger de sa gestion 2003 à 2006 la trésorerie des Abrets.

Pour information : appel d'offres.

Le choix d'un candidat pour la consultation des travaux chemin de la vie de cordon s'est arrêté sur les entreprises TERELEC pour lot n° 2 éclairage public et PERRIOL TP pour le lot n° 1 voirie.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15

Roger MARCEL

Edith GAILLARD

Jean ANDRE
(Pouvoir à Roger MARCEL)

Martial BLANC
(Pouvoir à Nadia CAILLIAU)

Nadia CAILLIAU

Jocelyne CHANROND

Pierre PERROD

Dominique MICOUD

Robert GUIGUET

Françoise NEGRO
(Pouvoir à Daniel BATON)

Claude BONNEHORGNE

Alexandra GAUTIER

Jérôme CARRIOT
(Excusé)

Christian JOST

Geneviève MOINE

Patricia DEWILDE

Marie DA SILVA

Michèle FILY

Daniel BATON